

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2016

Présents : Monique DE SMEDT, Michel BOISNAULT, Patrice LANGLAIS, Florence BINAUX LECLECH, Frédérique HUYSENTRUYT, Etienne BINARD, Philippe CHAPUIS, François HUET, Mickaël BARYLA, Frédéric TAVERNIER, Christelle LECHAUX, Nicolas DELACOUR, Gilles LOURTIL, Patric LEBRUN.

Absent excusé : Martine ZORIO (pouvoir à Florence BINAUX LECLECH)

Ordre du jour :

- **Budgets supplémentaires : Assainissement-Communal**
- **Travaux**
- **Questions diverses**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire informe et félicite Madame Florence Binaux Le Clech pour son élection à la présidence du Syndicat Intercommunal d'alimentation d'eau potable (SIAEP) des communes de Magny-en Vexin, La Chapelle en Vexin et Saint Gervais.

➤ **Budgets supplémentaires** :

Assainissement : pas de nécessité d'établir un budget supplémentaire

Exploitation

Recettes : BP 541 135 € réalisé au 15/11 : 521 574€

Dépenses : BP 541 135€ réalisé au 15/11 : 42 191€

Résultat = 479 382€ diminué du montant de la PFAC de 384 800€ à transférer au budget investissement, le solde est de 94 582€.

Investissement

Recettes : BP 2 645 400€ réalisé au 15/11 : 1 581 409€

Dépenses : BP 2 645 400€ réalisé au 15/11 : 1 616 165€

Résultat = -34 756€ augmenté du montant de la PFAC transféré du budget exploitation +384 800€, le solde est de 350 043€.

Total solde des budgets exploitation et investissement = 444 626€

Après débloqué par l'AESN du solde de subvention et divers encaissements sur 2017 le solde global serait de 607 500€.

Nous pouvons envisager sur 2016 un remboursement partiel pour un montant à définir sur le prêt court terme de 700 000€.

Le conseil, à l'unanimité, décide de rembourser 300 000€ du prêt court terme bancaire.

Communal (Délibération n°36/2016)

Le budget supplémentaire communal établi préalablement est présenté et commenté par Mme BINAUX LE CLECH Florence, adjointe aux finances.

Après examen, et débat le conseil municipal unanime adopte et vote le budget supplémentaire communal 2016 qui lui est présenté et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : - Recettes 46 982 €
- Dépenses 46 982 €
- Section d'investissement : - Recettes 9 165 €
- Dépenses 9 165 €

Le budget supplémentaire communal est adopté à l'unanimité.

Vote d'une subvention à la Caisse des Ecoles pour la classe de découverte (Délibération n°37/2016)

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que Monsieur BONNIER Olivier, instituteur de la classe des élèves de CM2 souhaite organiser pour le mois de juin 2017 une classe de découverte. Le lieu n'a pas encore été arrêté à ce jour.

Le maire propose de voter une subvention d'un montant de 3 000 € qui sera versé au budget de la caisse des écoles de Saint-Gervais ou à la coopérative scolaire de l'école en fonction de l'organisation de cette classe transplantée afin de réduire le coût du voyage pour les familles.

Après débat, les membres du conseil municipal décident d'accorder cette subvention.

➤ Travaux

Voirie : Un montant de 3 132€ supplémentaire est nécessaire pour terminer la rue du Châtelet, pour un coût total de 16 000€.

Trottoirs : Monsieur Boisnault est en attente de devis.

Florence Binaux Le Clech demande que soit réalisée une réunion d'orientation budgétaire en début d'année 2017, pour élaborer un plan pluri-annuel d'investissement pour l'aménagement global du village jusqu'en 2020.

Patrice Langlais propose une commission élargie de travaux.

Foyer rural : début 2017, des travaux de réhabilitation des murs et pignons seront réalisés pour un coût de 48 000€ subventionnés par la réserve parlementaire pour 20 000€.

Cantine/garderie : le mobilier est arrivé

Une inauguration est prévue à l'occasion des vœux du Maire.

➤ Questions diverses :

Convention avec le SIR DE Montagny – Accueil extrascolaire (Délibération n°38/2016)

Il est rappelé qu'une délibération avait été prise le 31 mars 2016 afin de définir le montant de la participation des enfants de la commune de Saint-Gervais à l'accueil de loisirs sans hébergement avec le Centre Rural du Vexin Thelle.

La convention de participation aux accueils de loisirs sans hébergement du Vexin Thelle avait été signée le 4 Mars 2016 pour l'année 2016 afin que les enfants de Saint-Gervais puissent être déposés sur la commune de Montagny en Vexin.

A ce jour, la commune de Montagny a dénoncé son engagement avec le Centre Rural du Vexin Thelle et nous propose de signer une convention avec le SIRS Montagny en Vexin- Parnes afin de continuer à accueillir les enfants de Saint-Gervais pour l'année 2016 et 2017.

- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un accueil extra-scolaire pour les enfants de Saint-Gervais, le maire donne lecture de la convention de participation financière avec le SIRS de Montagny en Vexin-Parnes. Les membres du conseil municipal après débat autorisent Madame le maire à signer une convention pour l'année 2016 et 2017 avec le SIRS Montagny en Vexin - Parnes.

Renouvellement de la convention avec le STIF (Délibération n°39/2016)

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention de délégation de compétence pour les circuits spéciaux scolaire avait été signée avec le STIF (syndicat des transports d'Ile de France) le 24 mars 2011 pour une période de 2010 à 2016.

Aussi, dans la perspective d'une reconduction de ces délégations de compétences déléguées par le STIF à l'autorité organisatrice de proximité qui est la commune, il y a lieu de signer à compter de la rentrée 2017 une nouvelle convention pour la période de 2017 à 2021 afin de prendre en compte les propositions d'évolution et les modifications envisagées au règlement régional.

A l'unanimité après débat les membres du conseil municipal autorisent madame le maire à signer la convention de délégations de compétences CSS 2017-2021 avec le STIF.

Portail Eglise

Madame le Maire informe le conseil que la subvention de la DRAC est accordée pour la réparation du portail de l'église, les travaux peuvent commencer.

Règlement d'assainissement

Madame le Maire souhaite que soit écrit un règlement d'assainissement pour le raccordement des nouvelles maisons sur la voie publique et l'établissement d'un formulaire de demande de raccordement à renseigner par les nouveaux habitants lors d'une demande de permis de construire ou de changement de destination.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Subvention Association 'Compagnie Pas d'Chichi (Délibération n°40/2016)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une subvention de 300 € à la

« compagnie Pas

d'chichi » qui intervient le mercredi après-midi pour les enfants de Saint Gervais dans le cadre d'un atelier théâtre.

* Demande de subvention des scouts d'Europe par Monsieur Garrigou Grandchamps : Considérant que la commune subventionne déjà les scouts de France, des informations complémentaires seront demandées sur la fréquentation et le nombre de jeunes de Saint Gervais qui participent.

Adhésion au SIAEP des communes de Chaussy et Omerville (Délibération n°41/2016)

Une demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Magny en Vexin - Saint-Gervais - La Chapelle en Vexin (SIAEP de Magny-en-Vexin) a été formulée par délibérations des conseils municipaux de CHAUSSY et d'OMERVILLE, respectivement en date du 15 avril 2016 et du 14 avril 2016.

Dans un souci de mise en cohérence de la politique « Eau potable » du secteur, il est envisagé à court terme et dans un premier temps, un transfert partiel de compétences, avec une intégration de CHAUSSY et d'OMERVILLE au SIAEP de Magny-en-Vexin uniquement pour la production (captage) et le transport. Le comité syndical du SIAEP de Magny-en-Vexin a approuvé ces demandes d'adhésion par délibération en date du 25 novembre 2016 ; conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre du SIAEP de Magny-en-Vexin doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion des communes de CHAUSSY et d'OMERVILLE au SIAEP de MAGNY EN VEXIN - ST GERVAIS - LA CHAPELLE EN VEXIN.

Renouvellement de la convention pour assistance technique Départementale (Délibération n°42/2016)

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'une convention d'assistance technique avait été signée avec le Conseil Départemental par délibération du 26 avril 2011, que cette convention d'assistance technique était à disposition des communes qui ne bénéficiaient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de la protection de la ressource en eau.

La précédente convention devenant caduque au 1 janvier 2017, le Conseil Départemental nous invite à prendre connaissance de la nouvelle convention type qui définit les caractéristiques de la mission d'assistance technique et qui précise les engagements de chacune des parties.

Les nouveaux tarifs ont été calculés sur la base des coûts directs et indirects du service :

- 0.52 €/an/habitant pour l'assistance technique relative à l'assainissement collectif/suivi des stations d'épuration,
- 0.37 €/an/habitant pour l'assistance technique relative à l'assainissement collectif/ élaboration de dossiers de consultation des entreprises,
- 0.10 €/an/habitant pour l'assistance technique relative à l'assainissement non collectif,
- 0.38 €/an/habitant pour l'assistance technique relative à l'eau potable,
- 0.10 €/an/habitant pour l'assistance technique relative à la protection des milieux aquatiques.

Ces tarifs sont cumulés en fonction des prestations réalisées et ne feront l'objet d'une facturation qu'au service fait, par ailleurs les sommes dues inférieures à 500 € ne donneront pas lieu à un recouvrement.

Les membres du conseil municipal décident de renouveler la convention pour assistance technique départementale et décident de se rapprocher de la direction de l'environnement et du développement durable afin de définir les termes de la nouvelle convention.

Monument aux Morts

Monsieur Georges Vigier propose le nettoyage de l'ossuaire et de la tombe jouxtant le monument aux morts du cimetière pour un montant de 1 385 € HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Intercommunalité

Suite au mail de Florence Binaux et Frédérique Huysentruyt envoyé à tous les conseillers après avoir reçu le compte rendu de la réunion précédente et l'ordre du jour de la réunion prévue le lendemain mardi 29 novembre, demandant des explications sur le fonctionnement du conseil communautaire et l'avis du conseil municipal sur des décisions importantes de la CCVVS :

Le conseil après explications de Patrice Langlais et Michel Boisnault, tous deux conseillers communautaires, vote :

Transfert des ZAE de Magny-en-Vexin à la CCVVS et changement de fiscalité pour instaurer la fiscalité professionnelle unique de la CCVVS à compter du 1^{er} janvier 2017 :3 abstentions, 12 pour.

Création d'un poste de 8^{ème} vice-président au 1^{er} janvier 2017 pour les compétences eau et assainissement, compétences transférées obligatoirement au 1^{er} janvier 2020 : 7 abstentions, 3 contre, 5 pour.

Augmentation des indemnités du Président et des Vice-Présidents : 8 contre, 2 abstentions, 5 pour.

M.P.Langlais n'est pas candidat au poste de 8^{ème} vice-président.

M.M.Boisnault n'est pas candidat ,à ce jour, au poste de 8^{ème} vice-président.

Les conseillers communautaires demanderont la possibilité d'avoir les comptes rendus plus tôt afin de pouvoir en informer le conseil.

Le conseil municipal demande à ses conseillers communautaires d'exprimer dans leurs votes les positions du conseil municipal.